

Animateur de séance : M. Jean-Charles Guiguen

Secrétaire de séance : M. Philippe Brandy

Membres présents : MM. Philippe Andrieux, Georges Bermejo, Patrick Bourabier, Manuel Pinaud, Bruno Renon

Membres excusés : MME Autexier Véronique,
MM. Jean-Jacques Raboisson, Alain Vedrenne

**Membre absent
et non excusé :** Néant.

Dans le cadre de l'article 188 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'article 39.2 des RG du District) par lettre, par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (article 39.3 des RG du District).

Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

SOMMAIRE

1° Introduction

- Accueil,
- Formalités,
- Civilités,
- Informations de l'animateur.

2° Sujet(s) « Pour décision »

- 1 : Etude des forfaits,
- 2 : Homologation des rencontres,
- 3 : Homologation des décisions de la Commission : Litiges – Contentieux,
- 4 : Homologation de la décision de la Commission : Discipline.

3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

4° Questions et informations diverses

1- INTRODUCTION

- **Accueil** : L'animateur remercie les participants de leur présence et excuse Véronique Autexier, Jean-Jacques Raboisson et Alain Vedrenne qui lui ont fait part de leurs absences.
- **Formalité** : Le PV N° 15 ([Lien](#)) de la réunion de la commission des compétitions seniors en date du 06/11/2024 est approuvé, sans modification.
- **Civilités** : Néant.
- **Informations de l'animateur** : Néant.

2- SUJET(S) « POUR DECISION »

1– Etude des forfaits et amendes :

[Forfait\(s\) et Amende\(s\)](#)

D4 – Poule A

Elan Charentais Es 2 (**1^{er} Forfait**) du 10/11/2024

Amende de **55 euros** (Forfait Championnats D1 à D4 et CR7) en application des Tarifs Généraux 024/2025

CR7 – Poule A

Chabanais Fc 3 (**1^{er} Forfait**) du 10/11/2024

Amende de **55 euros** (Forfait Championnats D1 à D4 et CR7) en application des Tarifs Généraux 2024/2025

CR7 – Poule B

Mornac Es 5 (**3^{ème} Forfait**) du 10/11/2024

Amende de **55 euros** (Forfait Championnats D1 à D4 et CR7) en application des Tarifs Généraux 2024/2025

Amende de **77 euros** (Supplément forfait général toute division) en application des tarifs généraux 2024/2025

CR7 – Poule B

St Martin Us 3 (2^{ème} Forfait) du 10/11/2024

Amende de **55 euros** (Forfait Championnats D1 à D4 et CR7) en application des Tarifs Généraux 2024/2025

Décision 1 : La Commission valide ces forfaits et ces amendes

2- Homologation des rencontres :

Décision 2 : La Commission homologue les rencontres des 09 et 10 novembre 2024 (Journée 7) avec les résultats inscrits sur les feuilles de match (FMI), sous réserves des dossiers en instruction auprès des différentes commissions.

3- Homologation des décisions de la Commission : Litiges – Contentieux

Commission : Litiges-Contentieux – PV N° 1 du 12/09/2024

Match N° 28858573 – Championnat D4 – Poule G – Garat Sers Vouzan Js 2 / Soyaux As 2 du 08/09/2024

La commission Litiges-Contentieux donne match perdu par pénalité à l'équipe de Garat Sers Vouzan Js 2 (Moins 1 point – 0 but à 3) pour en attribuer le bénéfice à celle de Soyaux As 2 (3 points – 3 buts à 0).

Transmet le dossier à la Commission des Compétitions Seniors pour homologation.

Match N° 28859887 – Championnat CR7 – Poule B – Fontenille Fc 2 / Isle Espagnac Fcc 3 du 08/09/2024

La commission Litiges-Contentieux donne match perdu par pénalité à l'équipe de Isle Espagnac Fcc 3 (Moins 1 point – 0 but à 3) pour en attribuer le bénéfice à celle de Fontenille Fc 2 (3 points – 3 buts à 0).

Transmet le dossier à la Commission des Compétitions Seniors pour homologation.

Commission : Litiges-Contentieux – PV N° 2 du 26/09/2024

Match N° 28853296 – Championnat D2 Intersport – Poule A – Chasseneuil Us / Merpins As du 21/09/2024

La commission Litiges-Contentieux donne match perdu par pénalité à l'équipe de Merpins As (Moins 1 point – 0 but à 6) pour en attribuer le bénéfice à celle de Chasseneuil Us.

Transmet le dossier à la Commission des Compétitions Seniors pour homologation.

Match N° 28857673 – Championnat D4 – Poule E – Mornac Es 4 / Bandait Foot 2 du 22/09/2024

La commission Litiges-Contentieux donne match perdu par pénalité à l'équipe de Mornac Es 4 (Moins 1 point – 0 but à 3) pour en attribuer le bénéfice à celle de Bandiat Foot Us 2.

Transmet le dossier à la Commission des Compétitions Seniors pour homologation.

Commission : Litiges-Contentieux – PV N° 4 du 17/10/2024

Match N° 28858867 – Championnat D4 – Poule H – Grande Champagne Js 2 / Châteauneuf Us 2 du 12/10/2024

La commission Litiges-Contentieux donne match perdu par pénalité à l'équipe de Châteauneuf Us 2 (Moins 1 point – 0 but à 3) pour en attribuer le bénéfice à celle de Grande Champagne Js 2.

Transmet le dossier à la Commission des Compétitions Seniors pour homologation.

Commission : Litiges-Contentieux – PV N° 5 du 24/10/2024

Match N° 28860333 – Championnat CR7 – Poule C – Mouthiers Sc 3 / Garat Dirac Ent 3 du 13/10/2024

La commission Litiges-Contentieux donne match perdu par pénalité à l'équipe de Mouthiers Sc 3 (Moins 1 point – 0 but à 8) pour en attribuer le bénéfice à celle de Garat Dirac Ent 3.

Transmet le dossier à la Commission des Compétitions Seniors pour homologation.

Commission : Litiges-Contentieux – PV N° 6 du 31/10/2024

Match N° 28859788 – Championnat CR7 – Poule A – Champagne Mouton Us 2 / Haute Charente Fc 4 du 27/10/2024

La commission Litiges-Contentieux donne match perdu par pénalité à l'équipe de Champagne Mouton Us 2 (Moins 1 point – 0 but à 4) pour en attribuer le bénéfice à celle de Haute Charente Fc 4.

Transmet le dossier à la Commission des Compétitions Seniors pour homologation.

Commission : Litiges-Contentieux – PV N° 7 du 07/11/2024

Match N° 29863958 – Coupe des Réserves Crédit Agricole – Trophée Pierre Labonne – 1^{er} Tour – Crouin Fc 2 / Jarnac Sports 3 du 03/11/2024

La commission Litiges-Contentieux donne match perdu par pénalité à l'équipe de Crouin Fc 2 et dit l'équipe Jarnac Sports 3 qualifiée pour le tour suivant de la compétition.

Transmet le dossier à la Commission des Compétitions Seniors pour homologation.

Match N° 29863932 – Coupe des Réserves Crédit Agricole – Trophée Pierre Labonne – 1^{er} Tour – Montignac Es 2 / Mansle Cr 2 du 02/11/2024

La commission Litiges-Contentieux donne match perdu par pénalité à l'équipe de Mansle Cr 2 et dit l'équipe Montignac Es 2 qualifiée pour le tour suivant de la compétition.

Transmet le dossier à la Commission des Compétitions Seniors pour homologation.

Match N° 29863086 – Coupe Charente Crédit Agricole – Trophée Maurice Brachet – 1^{er} Tour – Sireuil Js 2 / Brie As du 03/11/2024

La commission Litiges-Contentieux donne match perdu par pénalité à l'équipe de Sireuil Js 2 et dit l'équipe Brie As qualifiée pour le tour suivant de la compétition.

Transmet le dossier à la Commission des Compétitions Seniors pour homologation.

Décision 3 : La Commission homologue les décisions prises par la Commission Litiges – Contentieux et demande au secrétariat de procéder à la mise à jour des compétitions Seniors et CR7.

4- Homologation de la décision de la Commission : Discipline

Commission : Discipline – PV N° 8 du 30/10/2024

Match N° 28857485 – Championnat D4 – Poule D – Genté La 2 / St Même les Carrières Ca du 27/10/2024

La commission donne match gagné à l'équipe de Genté La 2 sur le score de trois buts pour et zéro but contre et match perdu par pénalité à l'équipe de St Même Les Carrières Ca sur le score de zéro but pour et trois buts contre.

La commission inflige un point de pénalité à l'équipe de St Même Les Carrières Ca et transmet le dossier à la commission compétitions seniors.

Décision 4 : La Commission homologue la décision prise par la Commission Discipline et demande au secrétariat de procéder à la mise à jour des compétitions Seniors et CR7.

3- SUJET(S) « POUR INFORMATION »

- La commission indique que les tirages des coupes Seniors et CR7 seront réalisés le vendredi 15 novembre 2024.

- La commission proposera au Comité de Direction une appellation pour la Coupe CR7, à savoir, Coupe CR7 – Trophée Patrick Frugier.

3- QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

1° - Etude des courriels/courriers reçus

- Courriel Chabanais Fc, du 09/11/2024, Pris note,
- Courriel Elan Charentais Es, du 10/11/2024, Pris note,
- Courriel St Martin Us, des 08 et 09/11/2024, Pris note,
- Courriel Mornac Es, du 07/11/2024, Pris note.

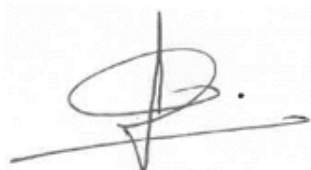
RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 13/11/2024

N°	Thèmes	Décision	Pilote	Mise en œuvre
-	PV n°15 du 06/11/2024	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat
1	Etude des forfaits et amendes	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat
2	Homologation des rencontres	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat
3	Homologation des décisions de la Commission : Litiges-Contentieux	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat
4	Homologation de la décision de la Commission : Discipline	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat

La prochaine réunion est fixée au vendredi 15 novembre 2024 à 9h30

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30

L'animateur,
Jean-Charles Guiguen



Le Secrétaire
Philippe Brandy

